

DOC n° 1000163121 – Question et réponse # 37

Question 37

Merci de clarifier si les soumissionnaires doivent offrir leurs services dans toutes les régions. Par exemple, en tant que compagnie située en Ontario, nous ne soumissionnerions que pour les travaux à être effectués en Ontario.

Je soumets cette question suite à la lecture de l'item b) ci-dessous.

1.2.8.1 Taux manquants

- a) Si le soumissionnaire omet complètement d'inscrire un tarif pour une ressource **contractuelle de base**, sa proposition **sera jugée non conforme** et écartée d'emblée.
- b) Si, pour une ressource contractuelle proposée, le soumissionnaire omet d'inscrire un tarif pour une ou plusieurs régions, le plus faible tarif indiqué pour cette ressource contractuelle sera alors inscrit dans toutes les cases vides. La soumission sera évaluée selon ce tarif, qui constituera une obligation contractuelle du soumissionnaire s'il se voit octroyer une convention d'offres à commandes et lors de l'attribution de toute commande subséquente où la ressource contractuelle en question est utilisée.
- c) Si le soumissionnaire omet complètement d'inscrire un tarif pour une ressource contractuelle autre que de base (facultatif), il ne sera pas autorisé à faire appel à cette ressource s'il se voit octroyer une convention d'offres à commandes et lors de l'attribution de toute commande subséquente.

Réponse 37

Le soumissionnaire ne peut pas poser sa candidature dans des régions en particulier. On s'attend à ce qu'il puisse travailler dans n'importe laquelle des régions, conformément à la section 13.0 de l'énoncé des travaux. La majeure partie des travaux sera probablement effectuée dans la RCN, mais il se peut aussi que certaines activités doivent se dérouler en région éloignée.